

Séance du 26 octobre

Lors du conseil municipal, le point principal a porté sur la création de nouveaux locaux pour le secours catholique. Le maire, Michel Voisin, a rappelé que la commune héberge depuis une dizaine d'années la Croix Rouge et le secours Catholique du secteur. Après avoir souligné le travail remarquable effectué par ces deux associations sur le canton, il a laissé à Guy BillouDET, président de la communauté de communes maître d'ouvrage, le soin d'exposer le projet actuellement en cours. Ce dernier a expliqué que compte tenu et la vétusté et de l'étroitesse du bâtiment actuel, une réflexion a été menée conjointement avec la commune pour installer l'équipe du Secours Catholique dans des locaux adaptés à son action. Cette réflexion a abouti à l'extension du bâtiment occupé par la Croix Rouge sur le site du Limorin. Le projet, présenté par l'architecte Michel Robin, prévoit la création d'un volume de stockage supplémentaire de 60 m² pour la Croix Rouge, d'un local de 112 m² et d'une réserve de 23 m² pour le secours catholique, les deux associations se partageant la partie bureau. Le coût est estimé à 250 000 €.

Le maire précise qu'en contrepartie, les locaux du bourg seront démolis et le terrain mis à disposition par l'Evêché pour permettre à la commune d'effectuer des aménagements de sécurité qui s'intégreront parfaitement dans le site.

L'assemblée a ensuite été informée de l'évolution de la zone d'activités « Replonges – Feillens » où les travaux de voirie vont pouvoir commencer pour permettre l'installation de deux entreprises locales,

A signaler qu'un effort particulier sera fait au niveau des plantations qui seront effectuées dès le début de l'aménagement de la zone.

Aménagement du futur pôle culturel de la Paix.

Suite à l'appel d'offres, c'est le bureau Larochette de Crêches sur Saône qui a été retenu. L'aménagement chiffré par le bureau d'étude d'un coût de 499 460 € TTC comprenant la démolition, le désamiantage, le renfort de la charpente, la réfection des façades, les travaux intérieurs et l'ensemble des lots techniques n'appelle pas d'observation particulière de la part de l'assemblée.

Une étude est lancée en parallèle pour l'aménagement du parking.

Enduit des murs

Une information sera prochainement diffusée à tous les habitants qui n'ont pas enduit leurs murs de façade de façade leur demandant de se mettre en conformité avec la réglementation.

Opération brioches :

Le conseil décide d'octroyer à l'Adapei une subvention égale à celle de l'année précédente, soit 1 235 € €. Le maire exprime ses regrets que cette opération n'ait pas pu être organisée sur la commune cette année.

Toponymie : Le maire indique qu'il serait intéressant de reprendre les noms de lieudits pour les rues et lotissements afin de rappeler l'histoire de notre commune. Cette disposition pourrait être étendue aux chemins vicinaux qui ne sont repérés actuellement que par des numéros

